

Au fil du Vernisson



MAGAZINE MUNICIPAL
JUILLET 2023 / N°12



ÉDITO

L'été se profile accompagné de nouveau par de grandes interrogations sur l'évolution climatique.

Les premiers arrêtés de sécheresse sont arrivés très tôt au printemps, certaines villes de France n'ont plus d'eau potable... cela doit nous inciter à des changements d'utilisation, de consommation que nous devons faire pour garder ce bien si précieux : l'eau !

Les vacances vont arriver où chacun devrait trouver du repos, de la quiétude malgré une situation internationale qui s'enlise dans la guerre en Ukraine.

Notre pays est dans une situation sociale qui n'est pas apaisée avec la réforme des retraites et j'espère que les efforts de tous nous guideront vers un vivre ensemble plus serein.

Par ailleurs, l'inflation impacte grandement notre vie de tous les jours.

Souhaitons l'apaisement et un retour vers un meilleur quotidien.

Le Tour du Loiret cycliste a donné l'occasion à notre village de participer à ce bel évènement en nous choisissant comme ville départ et la population a été enthousiaste. Les enfants ont pu profiter des animations avec le « savoir rouler à vélo ». Je remercie tous les bénévoles de leur participation car nous ne devons jamais



oublier que sans eux nous n'aurions aucune animation dans notre village. Je vous encourage à répondre présent lors des différentes manifestations organisées !

L'équipe municipale continue son action et prête une attention particulière à la protection de la biodiversité en signant la charte de l'arbre et en mettant en place de l'éco pâturage à l'étang du Gué Mulet pour la fin d'année.

Un nouvel espace jeux avec terrain de boules est né dans le quartier du Carrouge pour compléter l'offre sur les loisirs dans la commune.

Nous avons actualisé l'adressage postal en utilisant la numérotation métrique complémentaire pour faciliter les livraisons ou les secours en identifiant plus précisément le lieu de votre habitation. Dans les cas de changement, une information précise vous sera apportée par les services de la mairie.

Nous avons scellé l'amitié Franco-Roumaine en inaugurant la place Remetea-Bihor en présence de mon homologue Maire, Stelian Copil, lors du weekend de la fête de la Saint-Jean.

Mon équipe et moi-même restons à votre écoute pour vous accueillir en mairie, sur le marché des producteurs et ainsi évoquer les sujets qui vous tiennent à cœur pour améliorer le bien vivre à Nogent.

Au plaisir de vous croiser dans notre village.

PHILIPPE MOREAU

SOMMAIRE

Commission travaux.....	3
Nogent-sur-Vernisson engagé pour la protection des arbres !.....	4
L'étang du Gué Mulet.....	4

Association l'union cyclo.....	5
Rezo Mobicoop.....	5
Les circuits pedestres	6 - 7
Agenda.....	8

VICE-PRÉSIDENT

Jean-Luc Picard



MEMBRES

Julien Sciauvaud



Jean-Jacques Arvy



Stéphanie Wurpillot



Philippe Gilet



Sylvain Galopin



Gratiane des Dorides



Diane de Bellescize



Jean-François Lefebvre



COMMISSION TRAVAUX

Le rôle de la commission est d'être maîtresse d'ouvrage. La municipalité est porteuse d'un projet, elle définit alors l'objectif, son calendrier et le budget qu'elle peut y consacrer. Le résultat attendu est la réalisation d'un ouvrage.

Les services techniques prennent le relais sur la plupart des travaux à effectuer mais la commune fait appel à des entreprises pour des chantiers importants ou lorsqu'elle n'a pas le matériel.

La commune a certaines compétences en matière de travaux :

- l'entretien de la voirie et des trottoirs, le rebouchage des trous sur la voirie communale
- l'entretien des chemins communaux, tonte des accotements et fossés
- l'Installation de la signalisation verticale et horizontale
- la tonte et le fauchage des espaces verts ainsi que les plantations et le fleurissement annuel. L'arrosage fait également partie de sa responsabilité
- l'entretien de tous les bâtiments communaux et de leurs accès
- la maintenance de la chaudière bois du groupe scolaire
- l'installation et l'entretien des aires de jeux et des équipements sportifs
- L'Installation et entretien du mobilier urbain ainsi

que la pose et la réparation des clôtures

- le nettoyage du cimetière
- l'entretien mécanique des véhicules et de l'outillage
- l'installation des illuminations et pavoisements des bâtiments et monuments
- le suivi des réseaux secs (électricité, téléphonie, ...) des réseaux humides (eau potable, eaux pluviales, eaux usées, ...)

Il y a bien sûr à suivre la gestion des travaux avec les entreprises extérieures.

Sans oublier la préparation du matériel pour les manifestations, la mise en place et le démontage.

La réfection de la bande de roulement sur les routes communales ; la maintenance et relampage (ou relamping : opération qui consiste à renouveler le parc d'éclairage pour réaliser des économies d'énergie) de l'éclairage public ; la gestion de la Zone Artisanale "Prés la forêt" sont de la compétence de la 3CFG.

(Rappel : l'Espace des étangs est géré par la 3CFG)

Le département prend sa part de compétence avec la réfection de la bande de roulement sur les routes départementales ; la tonte et l'entretien des accotements et fossés sur les routes départementales ; la signalétique horizontale et verticale des routes départementales.





NOGENT-SUR-VERNISSON ENGAGÉ POUR LA PROTECTION DES ARBRES!

Fidèle à son appellation de "Village de l'arbre", Nogent-sur-Vernisson cherche à les protéger et à les mettre en valeur. Ainsi, l'équipe municipale a voté à l'unanimité la signature de la charte de l'arbre proposée par l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes (ARF Centre Val de Loire).

EN VOICI LES ENGAGEMENTS :

La Charte de l'Arbre, c'est quoi ?

C'est un engagement sur 6 points :

1. Faire l'inventaire du patrimoine arboré de la commune.
2. Respecter et faire respecter les arbres existants dans la commune, en particulier en veillant à leur protection lors des chantiers et éventuellement à inclure dans le PLU des règles de protection des arbres.
3. Nouer un dialogue avec les concessionnaires de réseaux pour un partage de l'espace permettant de planter des arbres et de les respecter.
4. Développer le patrimoine arboré et planter de jeunes arbres en diversifiant les essences et en créant un environnement de qualité dès la plantation.
5. Assurer un entretien et un suivi régulier du patrimoine arboré en faisant appel à des professionnels qualifiés.
6. Communiquer sur la thématique de l'arbre avec les administrés (animations diverses, dialogue avec les riverains, identification progressive des essences, ...) et valoriser le patrimoine arboré de la commune.

Les arbres sont essentiels à notre environnement et à notre qualité de vie !

Si vous êtes déjà engagés dans plusieurs de ces démarches, votre commune a pleinement sa place parmi les communes signataires de cette charte essentielle à notre cadre de vie et à notre qualité de vie. Contactez-nous sans attendre pour organiser la signature de cette charte !

Si votre commune souhaite s'engager pour la préservation et le développement de son patrimoine arboré, soumettez cette charte à votre équipe municipale et rejoignez les communes signataires.

Renseignements :
ARF Centre-Val de Loire
84 rue du Beuvron
45160 Olivet
☎ 07 83 43 47 34
✉ contact@arf-centre.com
arf-centre.com

Cette charte est un véritable engagement de la municipalité et de tous ceux qui souhaitent s'investir dans la protection du patrimoine arboré de la commune. Tous les citoyens peuvent s'unir pour la sauvegarde des arbres !



L'ÉTANG DU GUÉ MULET

INAUGURATION DU NOUVEL AMÉNAGEMENT.

Voilà ! Le samedi 22 avril 2023, nous avons fait honneur à cet espace totalement revisité.

Le lieu a une longue histoire depuis qu'en 1971, l'Etat a autorisé la création de deux bassins d'écrêtements des crues. Ils devinrent rapidement des plans d'eau de loisirs, d'agrément pour la pêche et la marche.

Mais ils font barrage sur le cours du Vernisson ! L'eau se réchauffe, est dégradée et il y a rupture dans la continuité écologique et hydrologique.

En 2015, un contrôle de la police de l'eau (l'Office Français de la Biodiversité) oblige la commune de Nogent sur Vernisson à prendre une décision pour rétablir le bon écoulement de la rivière. Trois ans après, une solution d'aménagement permettant le maintien des usages a été retenue en concertation avec différents acteurs locaux (Fédération de pêche, la commune, Conservatoire des Espaces Naturels, Epage du bassin du Loing, Agence de l'eau Seine-Normandie, Département du Loiret, Région Centre Val de Loire, etc.). Mais c'était sans compter sur l'Agrion de Mercure (une libellule protégée) suite à la vidange des plans d'eau en 2017 ! Trois ans d'attente avant de commencer les travaux en septembre 2020. Ces travaux ont fait l'objet d'un financement à 80% de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, 10% Région Centre-Val de Loire et 10% EPAGE du Loing. L'EPAGE du Loing poursuit la surveillance et le suivi scientifique. Les effets de la renaturation du Vernisson peuvent être constatés. En effet, l'EPAGE a réalisé un inventaire au mois de juin et celui-ci a révélé la présence de poissons qui n'étaient pas présents jusqu'à présent, par exemple : loche, goujon, chabot, brochet, bouvière, perche.

Quelques chiffres :

- Linéaire de cours d'eau restauré : 830 mètres linéaires
- Surface de zone humide restaurée : 5 hectares
- Volume de stockage en cas de crues : 75 000 m³ d'eau
- Linéaire de Vernisson décloisonné : 5 km



Souvenir des travaux principaux grâce à cette video réalisée pour l'EPAGE :

<https://www.youtube.com/watch?v=vvgjNQB9OJr8>

En ce début de mois de juin 2023, l'EPAGE du Bassin du Loing installe une clôture autour de la zone d'expansion (en amont de l'étang) afin d'établir un périmètre pour l'éco-pâturage. Les moutons à tête noire devraient permettre d'entretenir le lieu en gestion douce, diminuant ainsi l'usage de moyens mécaniques.

La commune a effectué l'aménagement autour de l'étang : kiosque, bancs, jeux, agrès et des plantations d'arbres, d'arbustes, de fruitiers.

Et c'est donc en ce début d'année 2023 que nous pouvons pleinement profiter de cet espace ! L'inauguration a eu lieu autour de M. le maire avec des représentants de la CCCFG, du département, de la région, du PETR, de l'EPAGE, d'élus locaux et la population. L'eau était à l'honneur avec un spectacle de fontaines et de lumières.



La video complète du spectacle est disponible sur la chaîne youtube de la commune : <https://youtu.be/Ws-Jrpcp-cBo>

Espace de loisirs mais aussi espace naturel à protéger, l'étang du Gué mulot est un bien commun à partager et notre équipe municipale souhaite que ce lieu devienne aussi une référence. Il faut en prendre soin et la municipalité ne manquera pas de poursuivre l'amélioration du lieu.

sources : <https://www.epageloing.fr/>
<https://fwfconcept-artificier.com/>



ASSOCIATION L'UNION CYCLO

L'UNION CYCLO NOGENTAISE (UCN) est née en novembre 1977 suite à la course Tubauto (FORVIA - Faurecia maintenant). De 5 licenciés, nous en sommes à 41 en 2023 avec 5 féminines.

À l'UCN nous roulons en cyclotouriste : le mardi, jeudi et samedi à 14 h ; le matin quand c'est la canicule ; le rendez-vous est au parking face à la mairie. Après 20 km, un 2ème groupe se forme suivant les niveaux. Notre priorité c'est la sécurité avec la circulation et le casque est obligatoire.

On connaît tous les villages environnants sur des sorties d'environ 3 h, soit 75 à 80 km. En juillet, nous organisons la traditionnelle randonnée, depuis le gymnase. Nous en sommes à la 25ème année ! Nous participons à toutes les organisations des clubs voisins mais aussi comme signaleurs au tour du Loiret. Cette année le départ a eu lieu à Nogent le 13 mai, depuis l'Espace des étangs.

Le bureau est composé de 8 membres, avec son président (Yvon Corjon) depuis 1997. L'objectif 1er est de se retrouver dans la convivialité pour rouler. !

Contact : 06 70 65 23 31



L'appli unique, comment ça marche ?

→ Faites une recherche de trajet pour connaître les différentes solutions autour de vous :

- en **covoiturage** sur Rezo Covoit ou les plateformes partenaires
- en **autostop** avec Rezo Pouce grâce à nos Arrêts sur le Pouce
- en **transports en commun**

→ Sélectionnez le résultat qui vous convient le mieux : covoiturage, autostop organisé ou transports en commun.



Nos valeurs :

- Mobicoop est une **coopérative d'intérêt collectif (SCIC)**, elle porte en son sein l'intérêt commun. Vous pouvez rejoindre le projet en devenant sociétaire !
- Nos services sont conçus en logiciel libre afin d'offrir une alternative aux monopoles du numérique et protéger vos données.
- Nos services sont sans commission pour les utilisateurs.
- Nos services sont sans commission pour les utilisateurs.
- 13,3 millions de Français sont en situation de précarité mobilité. La solidarité et l'écologie doivent être pensées ensemble pour construire de nouvelles formes de mobilités.

Nos services

pour partager vos trajets en covoiturage, qu'ils soient réguliers ou occasionnels.

un dispositif d'autostop du quotidien avec la mise en place d'arrêts sur votre territoire et un accompagnement des usagers.

un service de transport solidaire pour les personnes exclues de la mobilité au quotidien, pour l'emploi.



Rezo Covoit

- Que vous soyez conducteur, passager ou que vous soyez flexible, **publiez une annonce de covoiturage** pour offrir la communauté de votre déplacement. Vous serez alerté lorsqu'un autre usager passe par votre route.
- Utilisez notre **service de messagerie** pour vous mettre d'accord sur les détails du covoiturage.
- Payez de la main à la main ou par carte bancaire sur notre interface.
- **Recommandez !**

Rezo Pouce

- Faites une **recherche de trajet** pour découvrir s'il y a des Arrêts sur le Pouce près de vous.
- Nous vous indiquons comment vous y rendre et **faire de l'autostop en toute sérénité !**
- Suivez nos conseils sur l'appli et **rejoignez notre communauté d'autostoppeurs** pour les kilomètres du quotidien.



Et la solidarité ?

Rezo Solidaire est un service à destination des personnes en situation de précarité mobilité. Il fonctionne avec un réseau de bénévoles et d'associations sur le territoire. Contactez votre mairie pour savoir si le dispositif est disponible près de chez vous.



Découvrir

Nogent-sur-Vernisson et ses environs...



Départ : Étang – parking camping-car

PR des Aulnes – Q17 :

durée : 2 h 00 – longueur : 7,5 km

1 À partir du parking, par la droite longer la rive des deux étangs plantée d'une collection d'Aulnes. Revenir par la rive droite jusqu'à la digue entre les deux étangs. Le moulin Drouet, ancienne scierie et cidrerie a cessé ses activités en 1914. 2 Remonter par la droite le chemin des Barillons jusqu'à la rue du 11 novembre. 3 Descendre à gauche, passer la mairie et l'église. Sur la place, emprunter à droite la petite rue Corjon. A son extrémité, tourner à droite. Descendre et passer le Vernisson. Viver à gauche, rue de Montbouv jusqu'au chemin du Tacot, ancienne ligne de chemin de fer entre Nogent et Châtillon fermée en 1934. 4 Tourner à gauche, suivre le chemin du Tacot jusqu'à l'avenue Georges Bannery. Par la gauche, suivre cette avenue en passant devant le centre industriel de Faurécia. Continuer jusqu'à la rue de Varennes. 5 Viver à droite, emprunter cette rue jusqu'au passage à niveau SNCF et le traverser. De suite, suivre à gauche le chemin de la Paurolle jusqu'au hameau de la Cave sur votre gauche. 6 Traverser le hameau. Tourner à gauche à la RD 135. Traverser à nouveau la voie de chemin de fer. A la fourche, tourner à droite pour emprunter la rue du Gué Mulet. Traverser la rue de Bellevue pour rejoindre le point de départ. Liaison : 7 avec les circuits de Montbouv.

PR des Cyprès Chauves – Q18 :

durée : 3 h 30 – longueur : 14 km

1 Longer les deux étangs par la droite. A la queue de l'étang, monter par la droite le chemin jusqu'à la route. Continuer tout droit sur celle-ci ; passer devant le château de Bellevue (privé) sur votre gauche. 2 Tourner à gauche après le passage à niveau – rue des Douglas. Suivre cette rue dans le lotissement de Baugé. N'hésiter pas à faire le tour de l'étang de la Chevalerie pour y admirer sur l'île les Cyprès Chauves – Taxodium distichum – résineux qui ont la particularité de se parer d'étonnantes couleurs à l'automne et de perdre leurs aiguilles en hiver. Leurs racines forment des pneumatophores qui sortent de l'eau pour leur permettre de respirer comme les palétuviers dans les mangroves. Poursuivre la rue des Soldats. A son extrémité, s'engager sur le chemin des soldats jusqu'à la RD 135. 3

Tourner à gauche sur la RD 135 (prudence !), la suivre pendant 500 m. Prendre le 2nd chemin à droite. Longer l'autoroute sur 350 m. Le chemin s'écarte de l'autoroute pour continuer tout droit jusqu'au carrefour de la croix du Berry. 4 Il s'agit d'un carrefour situé sur l'ancienne route de Montargis à Gien qui trouve son origine sous Philippe Auguste vers 1200. Elle devient par la suite le grand chemin de Paris-Lyon, ancêtre de la Nationale 7. Traverser la route goudronnée et prendre le chemin en face. 5 Suivre le GR de Pays. Continuer jusqu'au château de la Mivoie (privé). Jeanne d'Arc y séjourna le 1^{er} mars 1429 ; Charles IX et Catherine de Médicis en 1562. En 1850, la ferme du château abritait une magnanerie. 6 En face du château, tourner à droite et suivre le chemin jusqu'à l'intérieur du bois. Tourner à gauche et continuer le chemin jusqu'à la route. La traverser. Continuer sur 500 m jusqu'à la route du hameau de la Cave. 7 Tourner à droite et traverser le hameau de la Cave. Tourner à gauche à la RD 135. Traverser la voie de chemin de fer. A la fourche, tourner à droite pour emprunter la rue du Gué Mulet. Traverser la rue de Bellevue pour retrouver le point de départ.

Liaison : 8 avec les circuits de Varennes-Changy (canton de Lorris).

PR du Cèdre bleu – Q19 :

durée : 2 h 30 – longueur : 10 km

1 Même départ que le Q 18. 2 Tourner à gauche après le passage à niveau – rue des Douglas. Suivre cette rue dans le lotissement de Baugé. Gravier la digue de l'étang et continuer sur le rivage de l'étang de la Chevalerie pour y admirer sur l'île les Cyprès Chauves (voir explications plus haut). A son extrémité, continuer en face sur le sentier pour retrouver la rue de la Chevalerie. 3 Continuer tout droit puis tourner à droite pour atteindre la RD 135 (prudence !). L'emprunter sur 350 m puis 4 prendre le chemin à gauche. A 900 m 5, virer à droite jusqu'au carrefour de la croix du Berry 6. Même retour que le Q18.

RANDONNÉES EN LOIRET

circuits pédestres

- des Aulnes – Q17
- des Cyprès Chauves – Q18
- du Cèdre bleu – Q19



On raconte

Les plus anciennes traces de civilisation retrouvées à Nogent-sur-Vernisson sont d'époque gallo-romaine, d'ailleurs Nogent "Novio magos" signifie "nouveau marché". Le nom de Vernisson, qui est celui de la rivière coulant sur la commune, vient quant à lui de "verno", "aulne" en gaulois. L'église actuelle fut construite en 1869 à l'emplacement de la précédente qui datait du XII^e siècle.

De par la diversité de ses sols et sans doute aussi pour l'hospitalité de ses habitants Nogent fut choisi par M. Philippe André de Vilmarin pour y implanter son Arboretum en 1820 au Domaine des Barres. Considéré comme précurseur de la génétique forestière, il consacra ses efforts aux essences susceptibles de fournir des bois de mûre à la Marine, ses héritiers cédèrent une partie du domaine à l'Etat qui y implanta en 1873 une école de sylviculture avant de récupérer l'intégralité du domaine en 1936. De nos jours, le Domaine des Barres abrite l'Inventaire Forestier National, INRAE, une antenne du Lycée Agricole du Chesnoy et L'ONF chargé de promouvoir et faire découvrir la richesse de cet Arboretum National dont la collection est l'une des plus riches du monde.

Nogent est maintenant devenu le "Village de l'Arbre" et a pour objectif de promouvoir l'arbre sous toutes ses formes.



INFORMATIONS PRATIQUES

Commerces :
Tous commerces
Restaurants :
2 restaurants
Gîtes :
1 gîte de séjour
Aire pour camping-cars

INFORMATIONS TOURISTIQUES

• Arboretum national des Barres
(www.arboretumdesbarres.com)

Pour tout renseignement :

OFFICE DE TOURISME DE NOGENT-SUR-VERNISSON

102, avenue Georges Bannery – 45290
Tél. : 02 38 97 68 39
Fax : 02 38 97 61 51
E-mail : otsi.nogent.sv@wanadoo.fr

Mairie de Nogent/Vernisson – 45290
Tél. : 02 38 97 60 53
Site : www.nogentsurvernison.fr



Comité Départemental
de Tourisme du Loiret

LE LOIRET
une bonne formule en Val de Loire





Concours photo

Le édition

du 1er juillet au 30 octobre 2023

Thème :

objet(s) insolite(s)



Mettez en scène un objet dans un lieu reconnaissable de Nogent afin qu'il devienne insolite, surprenant dans un environnement inhabituel par rapport à sa fonction

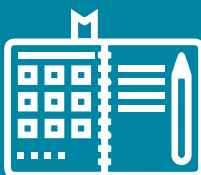


organisé par la commission Vie culturelle

RÈGLEMENT WWW.NOSENTSURVERNISSON.FR
RUBRIQUE AGENDA

CONCOURS RÉSERVÉ AUX PHOTOGRAPHES AMATEURS DE TOUS ÂGES
OUVERT AUX HABITANTS DE NOGENT ET COMMUNES AVISINANTES
PHOTOGRAPHIES EXPOSÉES À LA MÉDIATHÈQUE
ET SOUMISES AU VOTE DU PUBLIC
DU 25 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2023

AGENDA



JUILLET

DIMANCHE 2

Journée champêtre, château,
12 h 30 - Alliance Franco-Portugaise

Concours annuel d'Agility du Club Canin Nogentais,
au club terrain route d'Adon,
ouvert au public - gratuit

SAMEDI 8

Repas champêtre, gymnase
Pétanque nogentaise

DIMANCHE 9

Marché des producteurs,
place Aristide Briand, 9 h
à 12 h

JEUDI 13

Feu d'artifice 23 h
+ bal à l'issue jusqu'à 2 h
Municipalité

VENREDI 14

Fête du 14 juillet, gymnase,
14 h - 17 h - Municipalité

DIMANCHE 16

25ème organisation vélo,
départ gymnase - UCN

AOÛT

DIMANCHE 13

Marché des producteurs,
place Aristide Briand,
9 h à 12 h

SAMEDI 19

Libération de
Nogent-sur-Vernisson et
Pressigny-les-Pins, D 2007,
10 h 30 - UNC - Municipalités



NOTEZ DÈS MAINTENANT
LA MARCHÉ ROSE,
LE 22 OCTOBRE

SEPTEMBRE

JEUDI 7

Ciné dans mon village,
Espace des étangs,
17 h 45 - 20 h 30

DIMANCHE 10

Marché des producteurs,
place Aristide Briand,
9 h à 12 h

DIMANCHE 10

Brocante, étang de la
Chevalerie - Comité des
fêtes-Syndicat d'initiative

MARDI 12 AU SAMEDI 23

Exposition peinture
Mme Caro - médiathèque

JEUDI 21

La faune et la flore de la
région CVDL (élèves des
Barres) proposé par l'atelier
Cultur'aux Barres à
l'Arboretum

SAMEDI 23

Stani Logan, 20 h, Espace
des étangs - Agir ensemble

VENREDI 29

Assemblée générale APE,
Maison des associations,
20 h 30

CONTACTS :

MAIRIE

17 bis, rue Aristide-Briand
45290 Nogent-sur-Vernisson
02 38 97 60 53
accueil.ngv@orange.fr

www.nogentsurvernissin.fr



<https://www.facebook.com/nogentsurvernissinmairie>



www.instagram.com/villagedelarbre

panneau pocket :
www.nogentsurvernissin.fr/panneaupocket_fr.html

Au fil du Vernisson

Le magazine municipal de Nogent-sur-Vernisson
Directeur de la publication : Philippe Moreau

Rédaction : Commission Communication
maryse.tripier@nogentsurvernissin.fr

Réalisation graphique - mise en page : Noémie Perrier

Imprimé sur papier recyclé certifié FSC :
Improffset Châtillon-Coligny

TRIBUNE - GROUPE OPPOSITION

Le groupe n'a pas communiqué de texte